

Comment préserver les ressources en eau au quotidien ?

Avant tout en évitant de gaspiller l'eau (des conseils et astuces vous seront donnés dans un prochain numéro de la gazette).

Mais également en ne polluant pas. **Ainsi, évitez de rejeter dans la nature, dans vos éviers ou toilettes :**

- les graisses et huiles usées,
- les restes de peintures, vernis, solvants,
- les produits antirouille, de protection du bois, les décapants divers,
- les médicaments périmés ou non utilisés,
- les restes de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides) utilisés pour le jardin ou les plantes en pots.

Pour tous ces produits toxiques, il existe des **circuits de récupération** (déchetterie, pharmacie, services municipaux).

Au jardin aussi, prenez le temps d'être attentif :

- préférez les engrais organiques comme le compost, le fumier ou les engrais naturels disponibles dans le commerce,
- lorsque vous utilisez des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides), respectez scrupuleusement les dosages prescrits et les fréquences d'utilisation recommandées,
- préférez les traitements locaux, plutôt qu'un épandage sur toute la surface du jardin,
- ne traitez pas par temps de pluie : la pluie entraîne les pesticides par ruissellement vers les cours d'eau et accentue l'infiltration dans les nappes souterraines.



ACTUALITÉS

Le programme de travaux de renouvellement des canalisations 2007-2008 s'achève.

Communes concernées :

Bazoches-sur-Guyonne, Béhoust, Galluis, Gambaiseuil, Garancières, Grosrouvre, Montainville, Montfort-l'Amaury, Orgerus, Richebourg, St Forget, St Germain-de-la-Grange

Maîtrise d'œuvre : SAFEGE

Entreprises :

groupement CISE TP
COCA IDF

Montant : 813 000 € H.T.

Le marché de remplacement de 1 200 branchements en plomb du Syndicat a été attribué à SAUR sous maîtrise d'œuvre SAFEGE. Il s'agit d'un marché à bons de commande qui s'échelonnera sur 2 ans.

Les premières communes concernées sont Les Mesnuls, Orgerus, Le Perray-en-Yvelines, St Martin-des-Champs et Garancières.

L'opération se déroulera en deux phases : un premier rendez-vous de préparation suivi quelques semaines plus tard du chantier proprement dit, généralement d'une durée d'environ une journée par branchement.

Les châteaux d'eau et réservoirs les plus anciens ont été rénovés. Le dernier en date, le réservoir de Beynes la Couperie, vient d'être remis en service.

Quelques infos sur la surveillance de votre eau



Les stations du syndicat sont équipées d'instruments de mesure du niveau de la nappe, du taux de chlore, de la turbidité et d'absence d'hydrocarbures. Ces appareils nous communiquent les valeurs en continu 24h/24 et 7j/7 et peuvent arrêter automatiquement la station en cas de pollution.

De plus, la qualité de l'eau du Syndicat est ponctuellement contrôlée par la DDASS et SAUR selon deux types d'analyses comprenant au total une soixantaine de paramètres :

Le contrôle bactériologique : il repose essentiellement sur la recherche de germes signes de contamination d'origine fécale qui laissent craindre la présence d'autres bactéries provoquant des maladies. Cependant, la présence en petites quantités de germes banals est admise : l'eau est un milieu vivant et une vie bactérienne inoffensive et limitée y est normale.

Le contrôle physico-chimique : il est en relation avec la composition minérale des eaux acquise lors de son parcours naturel. Outre les paramètres déjà décrits dans les précédents articles de la gazette, il y a la température, le pH, la conductivité (teneur en sels minéraux dissous dans l'eau) etc.

L'ensemble de ces contrôles fait de l'eau un des produits alimentaires les mieux surveillés !

Pour en savoir plus : décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Nitrates, pesticides... les indésirables vers une décrue

La présence dans l'eau de certaines substances telles que les nitrates ou les pesticides, à des doses excessives, peut parfois être préjudiciable à la santé. La présence des nitrates et pesticides n'est pas d'origine naturelle : lors du long parcours de l'eau à travers le sol, ces éléments viennent polluer les nappes.

L'eau distribuée sur le syndicat contient une concentration moyenne en nitrates de 30 milligrammes par litre. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre. Les nitrates ne sont pas toxiques mais, ingérés en grande quantité, c'est leur transformation en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel, notamment pour les nourrissons et les personnes âgées.

L'eau du syndicat présente par ailleurs ponctuellement des traces de pesticides, la valeur moyenne observée étant de 0,05 microgrammes par litre pour l'atrazine et son dérivé la désthyl atrazine, les autres pesticides étant inexistantes. La limite de qualité étant fixée à 0,10 microgrammes par litre et par pesticide.

La diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires devrait à long terme permettre l'amélioration de la qualité de nos ressources.



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau
Siège social : Mairie de Béhoust
78910 Béhoust



6, route du Petit Clos
78490 GALLUIS
Tél. 0810 077 078
24 h./24 - 7 j./7
www.saur.com



La lettre d'information du SIRYAE

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU - OCTOBRE 2008

Édito par Guy Pélissier, Président du SIRYAE

Lorsque nous buvons de l'eau du robinet, nous ne nous posons pas la question de sa qualité. En France, disposer d'eau potable est une évidence. Ceci n'est pas le cas pour la grande majorité des personnes vivant dans le monde. Dans de nombreux pays en voie de développement, l'eau contaminée (bactéries, virus...) demeure la cause principale de la mortalité. Le fait de disposer partout d'eau potable est un bon exemple de la haute qualité des structures dont nous bénéficions. Naturellement, cette qualité a un prix, qui reste néanmoins très en deçà de l'eau embouteillée. A titre indicatif, je me permets de vous rappeler qu'un litre d'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher qu'un litre d'eau embouteillée.

Dans ce second numéro de notre gazette, j'ai souhaité vous apporter des éléments de réponses quant aux caractéristiques principales de notre eau, sa minéralisation naturelle

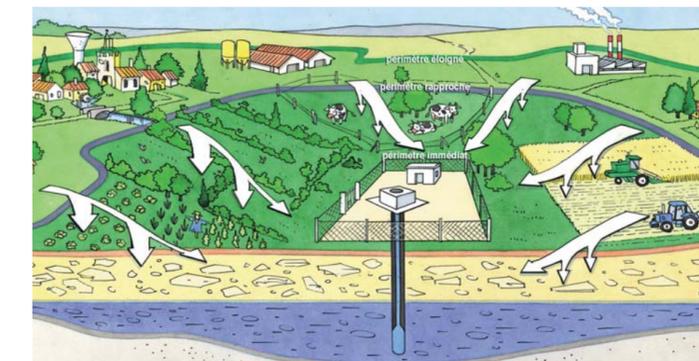
mais aussi sa teneur en chlore et la présence de nitrates et de pesticides qui, bien que demeurant globalement dans les normes, n'en n'est pas moins une préoccupation pour l'avenir. Vous y trouverez également quelques précisions sur sa protection : non seulement sa surveillance, qui en fait l'un des produits alimentaires les plus sécurisés, mais également sa préservation au quotidien qui reste l'affaire de tous et de chacun.



D'où vient l'eau que nous consommons ?

Comme dans 60% des cas en France, l'eau du Syndicat est puisée dans une nappe souterraine : essentiellement à Mareil sur Mauldre (Les Bîmes) et à Rosay, à environ 15 mètres de profondeur, dans la nappe sédimentaire de la craie, qui est présente sur l'ensemble du Bassin Parisien.

Qui dit nappe de la craie dit calcaire. L'eau de pluie, en s'infiltrant, va traverser différentes couches géologiques et se charger naturellement en minéraux. Mais elle va également être plus ou moins exposée aux effets de l'activité humaine



(domestique, agricole, industrielle). Avant d'utiliser toute ressource, les autorités demandent ainsi que soient réalisées une série de mesures et une étude de vulnérabilité en vue de constituer les périmètres de protection du captage. Ces périmètres géographiques réglementent l'activité afin de minimiser les risques de pollution de la ressource en eau.

Le périmètre de protection immédiat vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle clôturée où est implanté l'ouvrage. Le périmètre de protection rapproché a, lui, pour but de

protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Le périmètre de protection éloigné a une superficie très variable et correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Les activités sur ces deux derniers périmètres sont réglementées en fonction du risque de nuisance, de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement.

Cependant, les eaux souterraines ne peuvent être protégées sur toute leur étendue des infiltrations indésirables. C'est pourquoi, il est important que chacun d'entre nous veille à préserver les ressources en eau.

Quelles sont les caractéristiques de notre eau ?

Teneurs en milligrammes par litre (mg/L)

	Calcium (Ca2+)	Magnésium (Mg2+)	Sodium (Na+)	Potassium (K+)	Bicarbonates (HCO3-)	Chlorures (Cl-)	Fluorures (F-)
Evian	78	24	5	1	309	4,5	-
Vittel	203,8	43,1	5	2	844	8	-
Volvic	11,5	8	11,6	6,2	109	13,5	-
Perrier	149	7	11,5	1,4	475	23	-
Badoit	180	86	185	11	-	42	1,25
St Lambert	70	8	19	1	-	29	-
SIRYAE (valeurs moyennes)	107	18	15	3	400	27	0,3
Normes de potabilité	-	-	200	-	-	250	1,5

Si elle n'est pas minérale, l'eau du SIRYAE n'en est pas moins minéralisée.

Où trouver les informations sur la qualité de l'eau ?

Chaque année, vous recevez avec votre facture d'eau une note d'information sur la qualité de l'eau rédigée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Par ailleurs, les résultats des analyses sont communiqués à votre commune au fil de l'eau et affichés en mairie.



Vices et vertus du calcaire

Après le goût, le second motif d'insatisfaction sur l'eau du robinet est la présence de calcaire. Et pourtant...

L'un des indicateurs de la minéralisation de l'eau est appelé « dureté » et nous informe sur la teneur plus ou moins forte en calcium et en carbonates. Elle se calcule en degré français (°F). L'eau est dite « dure » ou « entartrante » au-delà de 30°F, ce qui est le cas la plupart du temps dans le Bassin Parisien, d'origine sédimentaire, alors que les sols granitiques de Bretagne donnent une eau plutôt « douce », inférieure à 15°F. L'eau du syndicat a une dureté de l'ordre de 35°F ce qui la classe parmi les eaux dures.

Une eau dure n'a pas de conséquence négative sur la santé, il n'y a donc pas de valeur limite pour ce paramètre de confort. La minéralisation de l'eau concourt à l'apport minéral nécessaire à notre organisme. Certains jugent même que l'eau du robinet peut couvrir entre 15 et 25 % de nos besoins quotidiens en calcium. Mais il y a également le magnésium, le potassium, le sodium, les chlorures, les sulfates etc. Bref, tous les paramètres qui apparaissent sur les étiquettes des eaux de source ou minérales vendues dans le commerce.

Quelle différence entre eau minérale, eau douce et eau du robinet ?

La composition des eaux est variable et les définitions diffèrent selon leurs caractéristiques :

Pour être potable, l'eau doit respecter des limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique. L'eau distribuée au robinet est une eau potable, servie à domicile.

Une eau minérale est caractérisée par sa teneur en minéraux. N'étant pas soumise à la même réglementation que l'eau du robinet, elle ne respecte pas toujours les limites de qualité de l'eau potable. Elle peut avoir des vertus pour la santé mais sa consommation doit être adaptée à chaque individu.

Une eau de source est une eau microbiologiquement saine dont la composition respecte naturellement les limites de qualité.

Il existe aussi des eaux embouteillées « rendues potables par traitement » : ni de source, ni minérales, elles sont simplement potables comme l'eau du robinet !



Pour ou contre l'eau dure ou l'eau douce ?

Les principaux problèmes rencontrés avec de l'eau dure sont :

- la formation de dépôts de tartre sur vos canalisations notamment d'eau chaude, vos équipements électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, chaudière), sur les casseroles,
- en termes d'hygiène, la sensation d'une eau rêche sur la peau ; des savons et détergents qui moussent moins.

Cependant une eau trop douce comporte elle aussi des inconvénients :

- elle est agressive : elle peut donc présenter une teneur excessive de métaux provenant des canalisations (plomb, fer sous forme de rouille), sans parler des risques accrus de fuite,
- ses facultés de rinçage sont plus limitées et il est plus difficile d'éliminer la totalité du savon.

Quelques conseils pratiques pour limiter les désagréments liés à la teneur en calcaire de l'eau :

- Plus la température de l'eau est élevée, plus le dépôt de tartre est important : évitez de chauffer l'eau à plus de 60°C, le phénomène sera nettement réduit,
- Nettoyez régulièrement vos bouteilles et carafes de verre à l'aide de gros sel et de vinaigre, pour ne pas altérer le goût de l'eau avec des dépôts.

Respectez les conseils des fabricants d'appareils ménagers :

- pour votre lave-linge, utilisez des poudres intégrant un produit anti tartre,
- rechargez périodiquement votre lave vaisselle avec du sel régénérant qui protège la résistance chauffante contre le tartre,
- contre le linge rêche, pensez aux assouplissants.

Si vous choisissez d'installer un adoucisseur, soyez vigilant ! Un adoucisseur nécessite un entretien régulier :

- Si votre adoucisseur n'est pas correctement installé, réglé et entretenu, cela peut avoir des conséquences sanitaires, une eau trop adoucie devient agressive,
- Si vous installez un adoucisseur, réservez-le au circuit d'eau chaude et au circuit d'eau froide pour les sanitaires. La réglementation (Code de la Santé Publique) précise que « le consommateur doit disposer d'un robinet d'eau froide non soumis au traitement complémentaire »,
- Evitez le robinet de la cuisine. L'eau adoucie n'est pas à recommander comme eau de boisson.



Le principal traitement de l'eau entre le moment où elle est puisée dans la nappe et le robinet du consommateur : la désinfection au chlore.

Le chlore dans l'eau...

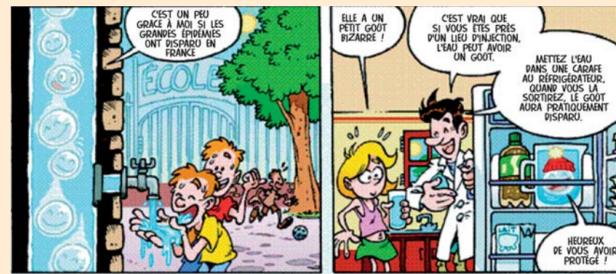
Le chlore a fait ses preuves depuis longtemps. Il est à la fois efficace et simple d'utilisation. Il est adapté à toutes les installations, petites ou grandes. Une fois dans le réseau, un contact avec des bactéries est toujours possible. C'est pour éliminer ces bactéries potentielles que la présence du chlore est nécessaire tout au long du réseau. Cette propriété que possède le chlore s'appelle la « rémanence ».



...c'est un goût mais avant tout une garantie...

Si les pays industrialisés n'ont pas connu de grandes épidémies (choléras, ...) depuis très longtemps, c'est en partie dû à la présence de réseaux d'eau chlorée. Cette eau protégée empêche les maladies de se répandre.

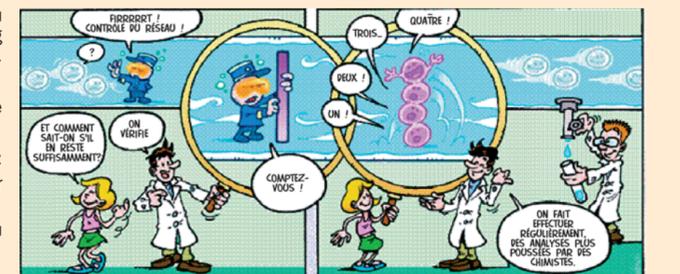
Le goût de chlore est le signe que l'eau est protégée. Afin d'atténuer ce goût nous vous conseillons de mettre votre carafe d'eau quelques heures au réfrigérateur et de la sortir quelques instants avant de la consommer.



... l'eau du robinet restant l'un des produits alimentaires les mieux surveillés

Pour garantir sa bonne qualité, l'eau distribuée est contrôlée tout au long de son trajet, du captage au domicile. Il existe trois niveaux de surveillance :

- Le contrôle en continu sur la station de pompage
- Les prélèvements ponctuels, comprenant :
 - le contrôle sanitaire obligatoire réalisé par la DDASS
 - l'autosurveillance du gestionnaire du Service de l'Eau, SAUR.



Pour en savoir plus, rendez-vous en dernière page de la gazette...